

Bulletin officiel du 29 janvier 2021

---

**MUNICIPALITE DE SAVIESE**  
*information publique*  
*avant-projet de révision globale du PAZ et du RCCZ*

Conformément à l'article 33, alinéas 1 et 1bis de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, le Conseil municipal de Savièse soumet à l'information publique pendant 30 jours à partir de la présente publication l'avant-projet de révision globale du plan d'affectation de zones (PAZ) et règlement communal des constructions et des zones (RCCZ).

Le dossier y relatif peut être consulté auprès de notre service technique, durant les heures d'ouverture officielle, ou sur le site internet de la Commune.

Les observations peuvent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les 30 jours dès la présente publication.

Savièse, le 29 janvier 2021

L'ADMINISTRATION COMMUNALE